

PV de la réunion du CEQV du 30/06/2022

Présents :

- Monsieur Christian Lamouline - Bourgmestre
- Madame Katia Van Den Broucke – Echevine de la Participation
- Monsieur Thibault Wauthier – Echevin de la mobilité
- Madame Sandrine Dutilleu – Secretarial Pool
- Monsieur Richard Blin – Vice-Président
- Madame Véronique Troger – Comité Zavelenberg
- Monsieur Jean-Pierre Latour – Comité Zavelenberg -
- Monsieur Jaume Tardy – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Gérard Chevalier – Comité Dormont
- Monsieur Michel Dubois – Comité Albert et Schweitzer
- Madame Catherine Hanak – suppléante comité Bec Moderne
- Monsieur Pierre Lebeau – Comité Comhaire
- Monsieur Marc-Philippe Schittecatte – Comité de quartier Ruelens
- Monsieur Bellanti Giovanni - Comité Albert et Schweitzer
- Monsieur Jean-Marie Rits - Comité Albert et Schweitzer

Excusés :

- Monsieur Saïd Chibani – Echevin des travaux publics
- Monsieur Er Cumhur – Comité Broek

Absents :

- Monsieur Rudy Peereboom – Comité Gisseleire Versé
- Monsieur Maarten Coertjens – Comité Broek
- Monsieur Olivier Losseau – Comité Plateau Potaarde Vlak
- Monsieur John Tallon – suppléant comité Bec Moderne
- Monsieur Simon Geoffroy – Comité Kasterlinden

1. Approbation du PV du 25.01.2022

Le procès-verbal a été mis à la disposition des membres du Conseil consultatif et le point 6.3 a été adapté à la demande de Monsieur Dubois.

Aucune autre remarque n'a été faite et celui-ci a été approuvé.

2. Urbanisme

Question de Monsieur Er Cumhur – Comité de quartier Broek

2.1) Est-ce que la commune a bien introduit un permis d'urbanisme pour la fermette Pie Konijn ? Quel est le planning des travaux ?

Un permis d'urbanisme n'a pas encore été déposé mais les discussions sont en cours avec la commune, le CPAS et URBAN pour les projets à mettre en œuvre et les prises en charge des terrains et de la fermette. Le CPAS a développé un projet animalier et la rénovation est liée à ce projet. Les 2 projets devront avancer en parallèle.

Il faudra avancer également sur les exigences de Monuments et Sites. Le but est de conclure la convention après l'été et que le projet soit lancé en automne.

Nous devrions recevoir un subside animalier avant la fin de l'année.

Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Roi Albert - Schweitzer

2.2) Ancien Home Val des Fleurs – Occupation sauvage

Le problème d'occupation du bâtiment reste actuel et régulièrement des Sans-papiers y logent et circulent matin et soir rendant le quartier de moins en moins sécurisé et peu propre. Nous félicitons la Commune pour leur récente approche mais la question des riverains est de connaître le timing de la fin des travaux de rénovation de l'immeuble pour que ces faits ne se produisent plus. Le permis a-t-il été accordé ou quand le sera-t-il ; pouvant imaginer que lorsque les travaux débiteront ce problème d'occupation sauvage sera résolu ?

La commune est au courant de la présence de squatteurs via la police.

Le bâtiment appartient à un propriétaire privé et a obtenu un permis pour en faire des logements. Ledit permis est valable 3 ans : donc les travaux doivent débiter de manière conséquente endéans les 3 ans de la délivrance de ce permis.

Les pompiers ont conclu que l'immeuble était inhabitable et dangereux et donc fermé d'accès par arrêté du Bourgmestre.

Le propriétaire n'a pas fait le nécessaire pour solutionner le problème.

La police et les gardiens de la paix sont attentifs à cette problématique.

La rénovation par le promoteur devrait commencer vers septembre/octobre et les travaux de fond sont prévus pour 2023

Voir aussi info quartier

3. Prévention :

Question de Monsieur Er Cumhur – Comité de quartier Broek

3.1) Sentiment d'insécurité dans le quartier Broek

Les récents repérages, notamment le soir sont inquiétants

Après une visite sur place, il est effectivement constaté que la visibilité du chemin depuis l'espace public pose plusieurs problèmes qui peuvent avoir un impact sur le sentiment d'insécurité :

-le fait qu'un lampadaire soit manquant justement dans le sentier : ceci a été signalé au DAT qui se charge de faire le suivi.

-le fait qu'un lampadaire du début du sentier (côté rue des Fleuristes) est carrément dans le feuillage des arbres : une demande d'égagement de quelques branches a été demandée au DAT également.

-tondre la partie des herbes hautes côté rue des fleuristes également permettrait de rendre plus visible le chemin (une demande est également faite auprès du DAT).

-Pour rappel, il existe des Partenariats Locaux de Prévention qui permet d'augmenter la vigilance des habitants dans leur quartier par un échange d'informations entre citoyens et la police locale.

-Un passage renforcé des gardiens de la paix sera également prévu au niveau du sentier du Broek.

Il a également été remarqué le regroupement de personnes près du parc fitness.

La police et les gardiens de parc seront sensibilisés pour demander la carte d'identité, de dresser un pv et si récidive une amende sera appliquée.

4. Mobilité :

Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont et de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

4.1) Quartier Comhaire, Ruelens et Dormont -Trafic de transit excessif – Installation de caméras ANPR

Quel est le bilan de l'impact des caméras ANPR de Dilbeek sur le trafic dans notre commune ? Quels sont les mesures envisagées pour renforcer leur effet positif et limiter leur effet négatif ?

Une réunion avec la commune a été demandée.

Actuellement nous ne voulons pas utiliser de caméras pour filtrer le trafic et permettre l'usage de la rue exclusivement à ses habitants. Il y a une discrimination qui ne fera qu'opposer les habitants à leurs voisins. De plus nous n'avons pas la capacité de mettre le système en place.

La rue fait partie de la Maille Ouest Berchem à apaiser. Nous souscrivons celle-ci à l'appel à projet régional pour limiter le transit au niveau macro et en concertation avec les communes voisines de Molenbeek et surtout Dilbeek. C'est inscrit dans le PCD.

Les actions de la commune :

- Limitation de l'entrée en collaboration de Molenbeek-Saint-Jean et Dilbeek
- Waze et Bizon futé proposent le passage par BSA car il y a très peu de feux
- Fermer la sortie 12
- Le placement intelligent de 10 caméras serait suffisant

Question de Monsieur Lebeau – Comité de quartier Comhaire

4.2) Vitesse excessive dans la rue. Les coussins berlinois ne sont en rien une entrave à la vitesse des véhicules larges de type camionnettes ou SUV.

Le statut cyclable de la rue sera effectif quand le RCCR (règlement complémentaire de la circulation routière) sera approuvé. Passera au Collège des Bourgmestre et Echevins

Question de Monsieur Er Cumhur – Comité de quartier Broek

4.3) Stationnement problématique pour les riverains du au passage piétons et le nouvel espace trottoirs

Pouvez-vous préciser la proposition de déplacer le passage pour piéton ?

Une évaluation des dropzones va se faire. En tout cas, ces dropzones sont placées sur la chaussée (sur une place de parking) quand une largeur de 2 m n'est pas acquise pour les déplacements piétons sur les trottoirs.

Une vérification de l'urbanisme devrait être faite pour la transformation d'une zone privée de recul en parking.

Question de Monsieur Cumhur – Comité de quartier Broek

4.4) Aménagement d'un espace spécifique pour les vélos – Installation d'une vélo-box.

Celle-ci pourrait être installée à côté du canisite sans empiéter sur la voirie.

Le plan de déploiement des arceaux pour vélo est en cours depuis un an. Les écoles et les lieux publics sont équipés en premier. La rue du Broeck est concernée par ces installations pour sécuriser aussi les abords de carrefour et équiper les abords de la plaine de sport.

Il n'y a pas de projet d'installation de vélo-boxe dans votre rue. Ces projets menés avec l'agence Parking.brussels se réalisent avec des subsides de la région bruxelloise. Une demande faite auprès de l'agence par plusieurs particuliers n'est pas identifiée dans votre rue.

La demande sera faite auprès de Parking Brussels.

Question de Monsieur Cumhur – Comité de quartier Broek

4.5) Cartes de stationnement achetées – Pourquoi limiter leur validité dans le temps ?

La mise en zone bleue a permis de cadrer voire diminuer la pression du stationnement. Surtout dans la zone de l'extension. Octroyer une dérogation illimitée donc « gratuite » n'est pas permis par l'ancienne ni la future ordonnance régionale de stationnement. De plus, nous augmenterions la pression du stationnement et très fortement dans les quartiers voisins d'une autre commune. Est-ce le but recherché ?

La limitation à 100 cartes de stationnement visiteur de 4h30 par ménage et par an a pour même objectif de limiter la pression du stationnement et de le réserver d'abord aux habitants.

Il n'est pas évident d'utiliser les cartes visiteurs. Nous allons avec l'agence promouvoir son utilisation dans la dernière partie de cette année en octroyant en principe des cartes visiteur gratuite pour faire connaître aux ménages berchemois ce système. De plus, une nouvelle carte visiteur à la journée sera proposée.

A partir de septembre une carte de 10 visites sera offerte à chaque ménage.

Question de Monsieur Cumhur – Comité de quartier Broek

4.6) Limitation de vitesse non respectée – Demande d'installation d'un analyseur de trafic

Il sera installé après les travaux de la rue de Grand-Bigard.

Question de Madame Catherine Hanak – Comité de quartier Bec Moderne

4.7) Proposition de modification des sens interdits dans la Cité Moderne

Mettre le tronçon de la rue de la Fondation situé entre l'avenue de l'Entraide et la rue de Termonde à double sens avec un dispositif de limitation des vitesses. Ceci permettrait que la rue du Grand-Air ne soit pas le seul accès vers la rue de Termonde.

Cette proposition pourra être soumise à notre prochaine réunion avec les habitants du quartier au mois de septembre.

Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont

4.8) Quid du prolongement du parcours des cyclistes au sommet de la Drève des Maricolles

La signalétique doit être adaptée. La fin de la piste devait emprunter le chemin longeant l'entrée du cimetière de Koekelberg pour traverser la rue Kasterlinden et emprunter le passage Elbers en contournant le vieux Tilleul. Les services étudient cette finalisation.

Le projet n'est pas terminé pour l'instant.

Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Roi Albert - Schweitzer

4.9) Fluidifier le trafic aux sorties de la commune aux heures de pointe

Appliquer le plan régional Good Move.

La limitation des nuisances due à l'importance du trafic en heure de pointe, surtout celle du matin, est l'effet bénéfique du système de caméra de Dilbeek. Nous l'avons suggéré ensemble au CEQV bien avant la mise en place du système.

Comment compléter les effets contre le transit dans la commune ? Via l'inscription de notre Maille ouest à l'appel mentionné plus haut.

Question de Monsieur Dubois – Comité de quartier Roi Albert - Schweitzer

4.10) Trop de trottinettes électriques à trop grande vitesse

L'Echevin à l'intention de faire de la prévention auprès des usagers des trottinettes.

De nouvelles dispositions dans le code de la route viennent d'être ajoutées : notamment l'interdiction de rouler sur les trottoirs et de rouler à deux sur un même engin.

La mise en place de drop zones.

La commune évacue les trottinettes abandonnées.

Il est interdit de rouler à deux sur une trottinette, il faut avoir min. 16 ans pour s'inscrire et il est interdit de rouler sur les trottoirs.

5. Environnement :

Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens

5.1) Nouvelles bulles à vêtements et à verres – A quand leur installation et l'enterrement des bulles

La commune dépend entièrement du programme des travaux de L'ABP, qui accuse beaucoup de retard pour l'instant.

Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens

5.2) Demande d'installation d'un nouveau canidrome près du Zavelenberg

La question a été relayée à plusieurs reprises auprès du gestionnaire du site (Bruxelles Environnement) qui a toujours signifié son refus pour un tel aménagement. Il est contraire au plan de gestion adopté pour la réserve naturelle (qui est par ailleurs un territoire classé). Le Scheutbos n'a pas le statut légal restrictif qu'à le Zavelenberg (qui est aussi au Plan Régional d'Affectation du Sol une zone à haute valeur biologique, ce qui n'est pas le cas du Scheutbos), ce qui explique que là il a été possible d'aménager un canidrome.

Question de Monsieur Schittecatte – Comité de quartier Ruelens

5.3) Suppression de deux derniers espaces verts prévu par le contrat de quartier durable – Incidences en termes de nuisances sonores et pollution

Suite à la commission de concertation du mois de juillet et enquête publique il a été tenu compte des remarques.

Suite aux décisions du Collège et dans le cadre du quartier durable il a été décidé de travailler sur un quartier défavorisé. (ensemble Jean-Christophe, Cité Moderne et quartier Ruelens)

Il y a eu 3 réponses aux besoins identifiés.

Besoins : crèche, salle des sports et salle communautaire.

Dans le quartier concerné il y a beaucoup d'habitations mais pas d'équipements.

Le but est de trouver un équilibre entre qualité de vie et demandes de besoins.

Le projet sera soumis à la Région.

6. Stratégie et développement :

Question de Monsieur Chevalier – Comité de quartier Dormont

6.1) Existence de chemins vicinaux – Implication de ce statut sur le territoire

Il y a une obligation de la Commune à entretenir les chemins vicinaux afin d'en garantir la sécurité, la commodité et la salubrité. Le statut de chemin vicinal confère un droit de passage au public. Les propriétaires des terrains où passe un chemin vicinal ne peuvent y empêcher ou entraver le passage. Ce droit de passage reste plus particulièrement effectif aujourd'hui (cf. carte C1) pour les chemins n°2, 17, 19, 21, 25, 28 et 31. Ce n'est plus vraiment le cas pour le chemin n°12 (Elbers) qui a été intégré à la voirie au Cadastre. La Commune doit donc l'entretenir comme elle entretient ses autres voiries, aussi en y garantissant la sécurité, la commodité et la salubrité.

7. Prochaine réunion – fixation de la date : **18 octobre 2022 à 18h**